
Adresse de l'administration révolutionnaire du district de Sedan qui fait l'éloge du représentant Roux, lors de la séance du 3 floréal an II (22 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'administration révolutionnaire du district de Sedan qui fait l'éloge du représentant Roux, lors de la séance du 3 floréal an II (22 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 143-144;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27866_t1_0143_0000_12

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 3 Floréal An II

(Mardi 22 Avril 1794)

Robert LINDET, président, occupe le fauteuil. Un membre de la commission des dépêches lit quelques pétitions, qui sont renvoyées au comité qu'elles concernent.

Le même présente l'extrait de plusieurs adresses et l'annonce des dons patriotiques.

1

La société populaire de Noyon fait part de l'heureuse sensation qu'a produite dans les murs de cette ville l'arrivée du représentant du peuple André Dumont. Elle va se purger de tous les suspects, désigner tous les traîtres, et elle espère effacer les préventions que de vils calomnieurs ont élevées contre elle.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

[Noyon, 27 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Depuis deux jours nous attendions votre collègue Dumont; depuis deux jours les modérés et les fanatiques étaient frappés de terreur. Il arrive, il déclare qu'il est envoyé par le comité de Salut public qui lui mande que des agitateurs cherchent à soulever cette commune par des nouvelles alarmantes. Les patriotes eux-mêmes, sont alors frappés d'étonnement, de deuil en apprenant qu'on a osé calomnier ainsi cette cité. Nous sommes loin de soutenir que Noyon ne renferme que des patriotes, des hommes vertueux. Il est difficile que la vertu soit générale dans une commune naguère souillée par la présence de 200 prêtres, un évêque, un chapitre, 8 paroisses, 6 couvents, etc. Mais, il y existe des patriotes et qui ont juré d'être républicains et libres ou de mourir. Nous pouvons vous assurer que tous les individus exécutent les lois. Les uns par amour de la patrie, d'autres peut-être par crainte, mais ces derniers ne sont point connus. Nous pouvons vous assurer encore que les mauvais citoyens, partout lâches et méchants, sont ici réduits au silence et à l'inaction.

Dumont qui nous connaît a tonné contre les administrateurs faibles et insoucians, contre les modérés et tous les ennemis de la République. Il a recommandé les vertus, l'union, la fraternité, et par un mouvement spontané, tous les citoyens emportés par les sentiments que sa voix avait réveillés dans leurs cœurs, se

sont jetés dans les bras les uns des autres, et ont juré de ne reconnaître d'ennemis que ceux de la République, d'oublier toute haine particulière, de pratiquer les vertus et d'être unis à jamais pour le maintien de la liberté et de l'égalité. A l'instant fut planté un chêne, dédié à l'union et aux vertus, et tous les citoyens renouvelèrent, aux cris mille fois répétés, de vive la Convention, vive la Montagne, le serment de vivre libre ou mourir. C'est dans les divertissements, dans la joie, dans les étreintes de l'amitié que fut terminée cette séance dont l'ouverture avait pénétré de deuil tous les vrais patriotes.

La Société va rejeter de son sein tout ce qui peut donner un soupçon, et bientôt parfaitement pure, elle espère à force d'actions civiques, effacer la prévention défavorable que des calomnieurs ont pu exciter contre cette commune dont aucun habitant néanmoins n'a jamais été dangereux pour la patrie.

Continuez votre surveillance, braves montagnards, restez à votre poste. La patrie reconnaissante vous crie qu'elle a encore besoin de vous. Quant à nous, nous vous soutiendrons de tous nos moyens et nous mourrons tous plutôt qu'il soit porté atteinte à la République ou à la représentation nationale.

Vive la liberté, vive la Montagne».

Arrêté à Noyon, en présence du représentant du peuple André Dumont.

SALLE (présid.), RALOU.

2

L'administration révolutionnaire et épurée du district de Sedan fait l'éloge de la conduite du représentant du peuple Roux, et remercie la Convention de lui avoir envoyé ce courageux Montagnard.

Renvoyé au comité de salut public (1).

[Adresse à la Conv.; s.d.].

«Jusqu'ici la liberté, concentrée dans les cœurs, n'osait s'exprimer...; une fatalité inconcevable avait enchaîné les esprits, mis la terreur et les tortures à l'ordre de tous les jours et tendu un crêpe funèbre sur le district de Sedan... L'intrigue avait rendu les frères ennemis de leurs frères; les intrigants régnaient; on avait applaudi à la mort du tyran, et des tyrans en grand nombre lui avaient succédé. Tout-à-coup le représentant du peuple, Roux, descend de la

(1) P.V., XXXVI, 45. B⁴, 4 flor.

(2) C 303, pl. 1100, p. 15.

(1) P.V., XXXVI, 45. J. Sablier, n° 1274.

Montagne, arrive, se montre, et dissipe les intriguants comme une nuée de sauterelles. Tous les citoyens se rallient autour de lui, dans un temple qu'il consacre à la Raison, dans la Société populaire, presque uniquement réservée jusque là à l'intrigue et à ses partisans. Tous y jurent avec allégresse la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République.

Les administrateurs finissent par inviter la Convention à rester à son poste, et à anéantir les conspirateurs et les intriguants qui veulent déchirer la République, et la vendre par lambeaux aux tyrans (1).

« La Sté popul. et le C. révol. se joignent à eux et prient la Convention de ne point rappeler dans leur sein le représentant Roux, dont la conduite et la fermeté ont ramené la tranquillité publique et fait fuir et incarcérer les ennemis de la République. » (2).

3

Les membres du tribunal de la commune de Marseille applaudissent aux décrets qui viennent de frapper les conspirateurs, et invitent la Convention à ne quitter son poste que lorsque toutes les factions seront écrasées; ils la remercient du décret qui a conservé à leur ville un nom dont ils jurent de soutenir la gloire.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Le présid. du trib. de commerce, au présid. de la Conv.; s.d.] (4).

« Citoyen président,

Je te fais passer l'adresse des membres du tribunal de commerce de Marseille. J'espère que tu voudras bien en faire lecture à la Convention nationale. Je te salue fraternellement ».

PASCAL.

[Marseille, s.d.]

« Législateurs,

C'est à votre justice que Marseille doit son nom; c'est à votre sagesse et votre courage, montagnards, que les Français doivent le salut de la République, que vous avez tant de fois sauvée en déjouant les complots des méchants qui voulaient l'anéantir. Vous avez fait trembler nos ennemis, vous donnerez la paix à l'Europe, vous ne la recevrez jamais des vils despotes et de leurs esclaves. Il est temps après tant de siècles, que la raison, la liberté et l'égalité triomphent du crime et de l'erreur. Continuez à bien mériter du peuple en restant à votre poste jusqu'à ce qu'il puisse jouir du fruit de vos travaux. C'est avec la Convention nationale que les bons républicains triompheront ou périront tous ».

PASCAL, FOURNIER, RICORD, MEUNAUD, OLIVE cadet.

(1) Bⁱⁿ, 3 flor. (1^{er} suppl^t).

(2) Bⁱⁿ, 3 flor.

(3) P.V., XXXVI, 45. Bⁱⁿ, 3 flor.; J. Sablier, n° 1274; J. *Matin*, n° 613; J. *Paris*, n° 478; *Mess Soir*, n° 613.

(4) C 302, pl. 1091, p. 23, 24.

4

La société populaire de Nîmes rend hommage à l'énergie républicaine du représentant du peuple Borie, et déclare qu'il a sauvé le département du Gard, où sa présence est encore nécessaire pour achever de faire rentrer dans le néant tous les ennemis de la liberté.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

[Nîmes, 19 germ. II] (2).

« Représentants,

Si les lois émanées de votre sagesse et de votre amour constant pour le peuple sont chéries, respectées, et ponctuellement exécutées dans le département du Gard, si les malveillants de tous les genres sont sévèrement réprimés et révolutionnairement punis, si les administrations régénérées présagent l'arrivée très prochaine de jours heureux et sereins aux habitants de ces belles contrées, trop longtemps, hélas! le théâtre des préjugés et des passions; si les sociétés populaires épurées présentent partout un ensemble aussi consolant pour les amis de la liberté, que terrible pour ses ennemis, c'est au représentant du peuple Borie, c'est à son énergie, à sa sagacité et à son inflexibilité que nous devons tous ces bienfaits. Représentants, Borie a bien mérité du département du Gard! Ah! que nous vous rendrions d'actions de grâces! Ah! comme nous vous bénirions si vous laissiez encore quelque temps parmi nous ce brave montagnard, il nous est nécessaire, croyez-le, tous les patriotes l'aiment et l'estiment, les fédéralistes et les modérés le redoutent et soupirent ardemment après son départ. Notre amour et leur haine, nos vœux et leurs désirs, doivent être pour vous des assurances non équivoques, et de tout le bien que Borie a fait, et de tout le bien qu'il lui reste encore à faire. Nous attendons avec confiance le succès de notre demande; vous l'accueillerez sans doute, représentants, puisqu'elle est fondée sur l'intérêt public ».

MICHEL, MOURIER, GROS, GILLY jeune, PAGÈS, GIVET, COURBIS, MONTET, GAUSSON, FOURNET, ROGER, SAMARY fils aîné, LADAN, LOMBARD, LECUN, THIRION, DEVILLON, DEFRANE, ESPLÉIEUX, POUJADE, CHAPON, ORMÉNIÉ, PAGÈS, TOURNÉ, FABRE, MONTAGNON, CASSAN, MOURGUE, BRUJON, ROULON, PELISSIER, PAULHAN, MINIER fils, FOUARD père, LAGRAVIERRE, BROUZET, LARDÉ, ESPÉRANDIEU, TOUCHARD, LOUDERA, MALBOIS aîné, LAFONT, ESPÉRANDIEU, ESTRIER, MIES, BRES, DALGUÉS, BEAUMONT fils aîné, CROUZAT jeune [et 3 signatures illisibles].

5

La société populaire du canton de Ceyzériat (3) annonce à la Convention que le ci-

(1) P.V., XXXVI, 46. Bⁱⁿ, 3 flor. (1^{er} suppl^t).

(2) C 303, pl. 1100, p. 18.

(3) Et non Ceyriat.